

2024_41D

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 039-213903917-20240916-2024_41D-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 08
- Présents : 08
- Votants : 08
- Absents : 00
- Exclus : 00

Date de convocation

03.09.2024

Date d'affichage

23.09.2024

Objet

Tarifs annuels de
location de salles aux
associations.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOZEROY**

Séance du 16 septembre 2024 à 20h00

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Marine BINETRUY

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location de salles, fixés par délibération du 5 septembre 2022, appliqués aux associations qui occupent régulièrement les locaux communaux pour leurs activités.

L'école de musique ayant quitté les locaux début 2024, la tarification pour l'association Musique pour tous est désormais sans objet.

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs en fonction du temps d'occupation des salles, ceux fixés jusque-là n'étant pas équilibrés entre les associations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DECIDE** de fixer les tarifs comme suit pour l'année 2025-2026 et suivantes :

- Va t'en Rêves : 60,00 €
- Z'arts beaux : 200,00 €
- Chorale de la Doye d'Ain : 150,00 €
- Qi gong : 120,00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 16 septembre 2024

Le Maire
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,
Marine BINETRUY